

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT

Pour bien comprendre votre relevé de charges locatives

Le principe de la régularisation de charges consiste à rapprocher les dépenses engagées aux acomptes appelés pendant une même période et à répartir la différence entre les locataires. La période prise en compte pour les différents postes va de janvier à décembre 2019, au prorata du temps de présence effectif.

Comment lire votre relevé de charges locatives ?

Période 2019 Régularisation 2019		Date d'envoi : 08.04.2020		F. 1/1			
Désignation	Montant à répartir A	Unité de répartition	Votre base B	Total des bases C	Jours de présence	Votre Quote-part	
Poste de dépense pour votre logement et immeuble	ELECTRICITE RECUPERABLE 1 547,16	SHCHG	53,00	1 594,00	247 / 247	51,44	
	EAU FROIDE INDIVIDUELLE RECUPER 3 534,96	EAU FROIDE	49,00	857,00		202,12	
	EAU CHAUDE RECUPERABLE 3 486,04	EAU CHAUDE	17,00	357,00		166,00	
	VIDANGE RECUPERABLE 71,56	Lot	1,00	30,00		2,39	
	DESINSECT DERAT DESINF RECUP 163,96	SHCHG	53,00	1 594,00		5,45	
	P2 ENTRETIEN VENTILATION NATUR 7,28	Lot	1,00	1,00		7,28	
Montant total de la dépense du logement ou de l'immeuble	CHAUFFAGE COLLECTIF RECUP 4 139,51	S.HAB	53,00	1 594,00		137,64	
	CHAUF COLL REPARTI PAR COMPTE U 9 658,87	CALOR	26 437,10	390 378,57		654,12	
	NETTOYAGE RECUPERABLE COWMLINS 742,56	CORRIGE	90,00	2 655,00		25,17	
	LOC RELEVÉ COMPTEUR EAU FROIDE 5 869,80	SHCHG	53,00	1 594,00		195,17	
	LOC RELEVÉ REPART CALORIFIQUE 4,02	CDEF	1,00	1,00		4,02	
	MAINTENANCE PLOMBERIE RECUPERA 664,68	RFC	5,00	147,00		22,61	
	ORDURES MENAGERES RECUP LOC AT 32,45	Lot	1,00	1,00		32,45	
	2 920,50	SHCHG	53,00	1 594,00		97,11	
Total des quote-parts						1 602,97	
Total provisions appelées						1 916,02	
Nous vous devons						313,05	
Facturation d'eau : Vos index d'eau 2019 sont (consommation = index fin - index début) Compteur:Eau froide conso: 49,00 (27.000 = 852.000-825.000) (22.000 = 874.000-852.000) Compteur:Eau chaude conso: 17,00 (17.000 = 34.000-17.000)							
Période chauffage : du 01.01.2019 au 27.05.2019 et 23.09.2019 au 31.12.2019 Consultation des factures : du 11 mai au 11 juin 2020 de 9h à 12h et de 14h à 16h Pour toute explication complémentaire : vous pouvez contacter le service des charges au numéro de téléphone suivant : 03.83.17.55.59.							

Calcul de votre part de dépense : $\frac{\text{montant à répartir } \mathbf{A} \times \text{votre base } \mathbf{B}}{\text{Total des bases } \mathbf{C}} \times \frac{\text{jours de présence}}{\text{jours totaux}}$

Calcul de votre part de dépense chauffage : $\frac{\text{montant à répartir } \mathbf{A} \times \text{votre base } \mathbf{B}}{\text{Total des bases } \mathbf{C}} \times \frac{\text{jours de présence chauffés}}{\text{jours de chauffe (247 jours en 2019)}}$

Vous souhaitez avoir des explications ?

Vous avez la possibilité d'obtenir des explications par téléphone (voir ci-contre). Nous organisons également une consultation pendant une période de 30 jours à compter de l'envoi du présent décompte. Par ailleurs, conformément à la réglementation* les pièces justificatives sont tenues à votre disposition dans des conditions normales durant 6 mois.

La facturation des charges locatives...

A l'issue de la période de consultation, la somme à vous rembourser sera déduite du loyer par nos soins sur votre avis d'échéance après déduction d'éventuels arriérés. Si vous avez une somme à régler, elle apparaîtra automatiquement sur votre avis et devra être payée le mois suivant.

Si vous n'êtes plus locataire de ce logement, les sommes qui vous sont dues seront remboursées par le service comptabilité de Meurthe & Moselle Habitat, par virement et dans un délai de 3 mois maximum, après déduction d'éventuels arriérés. Les sommes à régler à Meurthe & Moselle Habitat le seront auprès du service comptable - BP 80610 54010 NANCY CEDEX, lorsque vous aurez reçu votre avis d'échéance.

*article 23 de la loi n°89 - 462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n°2014 - 366 du 24 mars 2014 (article 6)

Consultation des factures du 18/05/2020 au 18/06/2020
Pour toute explication complémentaire
 Vous pouvez contacter le service des charges au numéro de téléphone suivant : 03 83 17 55 59
 (prise de rendez-vous et consultation des pièces justificatives)
de 9H à 12H et de 14H à 16H